



## FORMATION

Titre :  
**AGENT VALORISTE : Un acteur clé pour une gestion optimisée des déchets et ressources**

Objectifs :

- **Acquérir un socle de connaissance sur la gestion globale des déchets du territoire** afin d'en mesurer les enjeux économiques et environnementaux et d'identifier les acteurs concernés,
- **Appliquer les règles de sécurité individuelle et collective**, ainsi qu'un comportement proportionné au risque du poste occupé par l'agent valoriste,
- **Situer les missions de l'agent valoriste dans le cycle de gestion des différents déchets**, de la valorisation (réemploi ou recyclage) au traitement,
- **S'approprier les procédures de fonctionnement d'un centre de tri** afin d'atteindre des objectifs de productivité et de qualité fixés aux postes de travail,
- **S'approprier les usages d'un poste informatique** en lien avec les fonctions de l'agent valoriste afin de sécuriser la traçabilité des déchets.

Date :

**Formation sur 7 jours :**

- Semaine 13 (3 jours de formation) : lundi 28, mardi 29 et mercredi 30 avril
- Semaine 14 (3 jours de formation) : lundi 5, mardi 6 et mercredi 7 mai
- Semaine 15 (1 jours de formation) : lundi 12 mai

Horaires :

Formation de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Lieu :

**EcoParc de Damazan** : ValOrizon - ZAE de la Confluence, Chemin du Rieulet - 47160 Damazan.  
Le transfert en bus prévu sur les sites visités

Le lieu de formation est accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Pour toute spécificité personnelle liée à un handicap ou à un besoin particulier, veuillez nous contacter avant la formation par e-mail à [ge@gascogne-environnement.fr](mailto:ge@gascogne-environnement.fr). Nous pourrions ainsi étudier ensemble comment adapter les modalités de notre formation afin que vous puissiez la suivre dans les meilleures conditions d'apprentissage possibles.

Durée de la formation :

7 h par jour, soit 49 h au total pour les 7 jours de formation

Intervenant :

Professionnels du secteur de la gestion des déchets et de l'économie circulaire - partenaires du Cluster Economie Circulaire.

Formation sur 7 jours  
**AGENT VALORISTE : Un acteur clé pour une gestion optimisée  
des déchets  
et ressources**  
Du 28,29 et 30 avril et 5,6,7 et 12 mai 2025 - Ecoparc de Damazan



## FORMATION

### Public et pré-requis :

- Salariés des entreprises.
- Connaissance du métier d'agent valoriste (L'agent valoriste est un professionnel du réemploi, du recyclage et de la valorisation des ressources. Il réalise des opérations de tri de matériaux en fin de vie selon les règles de sécurité, d'environnement et les impératifs des filières de valorisation. Il peut reconditionner des produits pour une valorisation par réutilisation ou recyclage.).
- Connaissance de la langue française à l'oral et à l'écrit.
- Pratique recommandée de l'ordinateur.

### Moyens, contenus et méthodes pédagogiques :

La formation se fera en présentiel.

Des visites de sites de gestion des ressources seront également organisées au cours de la session.

La méthode d'acquisition des savoirs choisie s'appuie sur des apports théoriques et pratiques qui seront illustrés et évalués lors de la visite de sites de valorisation ou traitement de déchets. Les formateurs se positionnent en animateurs d'un co-développement, où l'expérience de chacun a un rôle prépondérant tout au long de la formation.

Les méthodes pédagogiques seront à la fois actives et participatives. Chaque séquence de formation alternera des échanges entre participants, des apports méthodologiques, des exercices d'application, des mises en situation et des phases de production. Un dossier ressources sera remis à chaque participant. Il contiendra des textes méthodologiques et théoriques, des outils

### Modalités d'évaluation et sanction :

Évaluation en cours de formation : quizz, travaux pratiques, cas pratique d'observation lors des visites de structures.

Certificat de réalisation de la formation.

Autre information :

Code ROME M 2304 : Revalorisation de produits industriels - agent valoriste

Tarif :

1-200 € par personne, coût unitaire net de taxes

Prestations de formation en exonération de TVA, article 261-4-4 du CGI.



## PROGRAMME

La formation se compose de 3 modules de compétences répartis sur 7 jours.

### Module 1 : Les données clés de la filière de gestion des déchets ultimes

- **Différencier les bases de la réglementation déchets** et les acteurs qui la composent
- **Caractériser un matériau**, un déchet en fonction de la hiérarchie du traitement
- **Identifier les filières de valorisation** du territoire et leur cœur d'activité afin de diriger un produit dans la bonne filière de valorisation.

*Visite d'une installation de stockage de déchets non dangereux.*

### Module 2 : La prévention et la gestion des risques au poste de travail

- **Identifier les sources de danger** au poste d'agent valoriste (déchet, machine, flux...).
- **Mesurer les conséquences** possibles d'un comportement à risque (accident, invalidité, responsabilité, non productivité).
- **Lister les actions de prévention**, les équipements de protection individuelles, les « protections machines » permettant de prévenir les accidents.
- Analyser ses propres EPI pour en connaître les limites.

*Visite de l'écoparc de Damazan.*

### Module 3 : Valoriste, un métier multiple

- **Situer les missions de l'agent valoriste** dans le cycle de gestion :
  - des déchets communs traités en déchetterie, en différenciant les différents acteurs et les outils à leur disposition.
  - des déchets, en différenciant les 4 grandes fonctions présentes dans les structures de réemploi
  - des déchets, en organisant son poste de travail en fonction des catégories de déchets, de leur traitement ou recyclage
- **S'approprier les procédures de fonctionnement du centre de tri** afin d'atteindre des objectifs de productivité et de qualité fixés aux postes de travail.

*Visites d'une déchèterie, d'une ressourcerie, de centres de collecte et de tri.*

- **S'approprier les usages d'un poste informatique** en lien avec les fonctions de l'agent valoriste afin de sécuriser la traçabilité des déchets.



## INSCRIPTION

Entreprise :

.....

Adresse ou cachet de l'entreprise :

Responsable formation de l'entreprise :  
*la convention de formation sera adressée à ce contact*

.....

**Prise en charge de la formation par l'OPCO**  
Si oui, coordonnées de l'OPCO :  
*Si vous ne mentionnez pas d'OPCO, la facture de la formation sera directement adressée à l'entreprise.*

.....

Stagiaire(s) Nom et Prénom :

.....

.....

**Recueil des besoins du stagiaire** *(réponse indispensable pour adapter le contenu pédagogique de la formation à vos besoins) :*

.....

.....

**BULLETIN A RETOURNER :**  
 par e-mail [ge@gascogne-environnement.fr](mailto:ge@gascogne-environnement.fr)

## TARIFS

	TARIF*
Nb de stagiaires	.....
Tarif par stagiaire	1 200,00 €
Total	.....

Vous recevrez par mail la convention de formation professionnelle ainsi que la convocation pour le ou le stagiaire(s) accompagnée du Règlement Intérieur et de la charte de GASCOGNE ENVIRONNEMENT.

Sur 7 jours , les stagiaires visitent 6 sites du territoire accompagnés par des professionnels spécialisés dans la gestion des déchets. Les matinées seront consacrées à la théorie.

*Attention : toute annulation survenant une semaine avant la formation sera facturée.*

*Ouverture de session minimum 8 stagiaires inscrits.*

\* Coût unitaire de la formation par stagiaire, net de taxe : 1 200 €. Prestations de formation en exonération de TVA, article 261-4-4 du CGI.



**GASCOGNE ENVIRONNEMENT**  
 CCI47 : 49 route d'Agen - 47310 Estillac  
 Tel : 05 53 77 10 88  
[ge@gascogne-environnement.fr](mailto:ge@gascogne-environnement.fr)  
[www.gascogne-environnement.fr](http://www.gascogne-environnement.fr)  
 SIRET N° : 404 578 452 00017



Pour tout renseignement complémentaire sur la formation, contactez **Vanessa Sansse**, chargée d'animation et de formation auprès du Cluster économie circulaire, au **06.58.56.38.02** ou par e-mail à [contact.cluster.ecte@gmail.com](mailto:contact.cluster.ecte@gmail.com).